



A Evreux,
Le mardi 10 janvier 2023

A l'attention de M. le Préfet du département de l'Eure,

Objet : Gestion des autorisations d'absence des personnels du 1^{er} degré dans l'Eure

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons par ce courrier vous alerter sur le manque de bienveillance envers les personnels du 1^{er} degré de l'Eure, notamment sur la gestion des demandes d'autorisation d'absence, de notre Directrice académique.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2022, Madame la Directrice académique a décidé de revoir complètement le traitement des accords des demandes d'autorisation d'absence de nos collègues avec une gestion qui ne transite plus par les inspecteurs de circonscription mais qui repose dorénavant sur son unique jugement et autorité.

Madame la Directrice académique nous a indiqué vouloir baisser drastiquement le nombre des accords au prétexte du manque de remplaçants et d'un nombre trop important de demandes abusives.

Nous partageons complètement son avis sur le constat d'un manque évident de personnels titulaires remplaçants mais nous contestons le soi-disant « caractère abusif » des demandes d'absence.

De très nombreux collègues nous interpellent depuis le mois de septembre sur des refus quasi systématiques des demandes d'absence pour rendez-vous médicaux.

A plusieurs reprises, nous avons contacté et rencontré Madame la Directrice académique pour lui signaler que nos collègues subissaient, comme l'ensemble de la population de notre département, l'insuffisance du nombre de médecins et de soignants sur notre territoire, que les dates des rendez-vous médicaux étaient majoritairement imposés par les médecins, souvent d'ailleurs dans des délais peu raisonnables et qu'en aucun cas, les enseignants n'avaient le choix de les positionner sur des dates de congés scolaires, des mercredis ou des samedis comme le préconise Madame la Directrice académique.

Pire, nos collègues nous indiquent que depuis quelques semaines, les services de la DSDEN 27, en application des consignes de la Directrice académique, leur demandent de justifier et motiver leur demande en dévoilant la nature du rendez-vous ou de l'examen médical et par conséquence leur pathologie, en bafouant de fait le droit au secret médical.

SNUDI FO 27

snudifo27@gmail.com

17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux

Madame la Directrice académique nous a d'ailleurs confirmé en instances qu'elle était en mesure de juger si un rendez-vous était important, urgent ou non.

A notre connaissance, Madame la Directrice académique n'est ni diplômée de médecine ni habilitée à exiger des collègues de fournir des éléments qui relèvent du secret médical. Nous sommes en mesure de vous transmettre des exemples très précis de refus d'autorisation d'absence pour rendez-vous médicaux ou examens très importants, voire vitaux.

Il en est de même pour des demandes d'absence pour inhumations avec par exemple un collègue qui n'a pu assister aux obsèques de son ancienne collègue retraitée avec qui il a travaillé plus de vingt ans !

D'après nos informations, aucun autre département ne subit une gestion des autorisations d'absence aussi inhumaine, irrespectueuse et très loin de la bienveillance exigée de tous. Il est pour nous très clair que cette gestion sort du cadre de la rigueur pour entrer dans celui de l'abus de pouvoir.

Même si nous comprenons la volonté de Madame l'Inspectrice d'académie de vouloir améliorer l'efficacité du taux de remplacement départemental, nous considérons que les enseignants n'ont pas à subir les conséquences de la dégradation du nombre de personnels affectés aux brigades de remplacement liée aux dernières cartes scolaires désastreuses sur ce point.

Il en va du respect du droit d'accéder aux soins notamment en la quasi-absence d'une médecine du travail dans notre académie.

Par ces refus pour rendez-vous médicaux, Madame l'Inspectrice d'académie engage sa responsabilité en cas d'éventuelles dégradations de l'état de santé de ses personnels.

Nous vous demandons donc d'intervenir au plus vite auprès de Madame l'Inspectrice d'académie de l'Eure pour revenir à un traitement humain et bienveillant des demandes d'autorisation d'absence.

Nous ne nous interdisons pas d'interpeller Monsieur le Ministre si la situation ne devait pas évoluer.

Certain de l'intérêt que vous porterez à notre demande, veuillez croire, Madame la Rectrice, en l'assurance de nos sentiments respectueux

Pour le SNUDI FO 27,
Romuald LAIGNIEZ
Secrétaire départemental